

3 novembre 1873

cette motion? Il est bien certain que le gouvernement actuel ne mérite pas de gouverner à moins d'être prêt à répondre aux accusations qui peuvent être portées contre lui. Mais dispositions-nous de la moindre information concernant cette affaire personnelle? Et même le second jour, quand il a annoncé qu'il allait reporter à plus tard sa motion, il n'a pas osé donner la moindre mise en garde aux hommes qu'il allait attaquer, les hommes dont il allait attaquer la moralité, les informer de ce qu'il allait dire; mais il nous a pris par surprise et a présenté des documents soigneusement préparés pour obtenir un comité sur ces déclarations à cette fin. Il en aurait certainement été ainsi si le comité avait été constitué, comme il le proposait — il aurait mis fin, comme il visait à le faire, comme il était destiné à le faire, aux efforts de la population canadienne pour amener des capitalistes anglais à construire le chemin de fer canadien du Pacifique. (*Vives acclamations.*)

Il n'a certainement pas pu supposer qu'il obtiendrait l'enquête au cours de cette session, mais il a supposé que si la Chambre avait donné son accord pour qu'on crée le comité à la suite de sa déclaration, et si cela s'était su ici, si la nouvelle avait été télégraphiée par câble par la presse associée, avec qui certains députés de l'opposition semblent avoir des liens mystérieux (*rires*) — cela aurait aussi certainement influer sur la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique. Cela aurait retardé de plusieurs années la construction du chemin de fer, aurait jeté le discrédit sur le Canada, et aurait fait comprendre à la Colombie-Britannique ce qu'on lui avait dit deux ans auparavant, soit qu'elle n'allait pas obtenir le chemin de fer.

Monsieur l'Orateur, dans ses observations sur la motion, l'honorable député n'a pas mentionné des faits dont il peut témoigner de première main, et comme le député de Marquette (M. Cunningham) l'a déclaré dans son exposé des faits, il a seulement dit qu'il était informé de faits dignes de foi, qu'il pouvait prouver, et j'ose dire que dans toute l'expérience parlementaire de l'Angleterre, et partout où l'on joue franc jeu, aucun homme ne peut s'attendre à obtenir une réponse autre que celle qu'il a obtenue de la Chambre.

Si l'honorable député s'était levé et avait dit qu'il était personnellement au courant de certains faits, alors la Chambre aurait pu considérer ces faits comme prouvés, faute de matière à enquête, mais l'honorable député de Shefford (l'hon. M. Huntington) n'a pas osé le faire; il s'est levé en Chambre et a dit qu'il était informé de certains faits dignes de foi et après cela, il a demandé la constitution d'un comité pour faire un procès au gouvernement, mais aussi pour établir si les textes législatifs de la session précédente étaient inconstitutionnels ou non; si les parlementaires qui avaient voté pour le gouvernement avaient eu tort ou raison, et si la charte, à laquelle on accordait une grande crédibilité, était frauduleuse ou valide. Dans les circonstances, quand l'honorable député a fait sa proposition, nous avons décidé de demander à la Chambre de trancher. Quand l'honorable député a déclaré qu'il était informé de faits dignes de foi, la Chambre a rejeté la motion.

Le lendemain, j'ai donné avis que je présenterais la résolution que j'ai effectivement présentée. J'ai donné avis de la résolution, et à ce propos, je vais attirer l'attention de la Chambre sur une petite anecdote. On raconte qu'à une réunion à New Glasgow, l'honorable député de Lambton (l'hon. M. Mackenzie) aurait déclaré que la résolution que j'ai présentée m'avait été imposée par mes propres partisans, et que des députés de mon côté de la Chambre étaient venus me prier instamment de présenter cette résolution. L'honorable député a entendu mon démenti. Il a entendu mon discours; il était à sa place quand j'ai fait ce discours, et il m'a interrompu à plusieurs reprises; je me suis alors tourné et j'ai demandé à mes amis si l'un d'entre eux était venu me voir pour me contraindre de par son influence, ses propos ou autrement, à présenter cette motion à la Chambre. J'aimerais connaître le nom de ces huit députés.

**L'hon. M. MACKENZIE :** Je suis persuadé n'avoir jamais parlé de huit noms. (*Des ministres demandent « combien ».*) J'ai dit que j'étais informé, et je l'étais, du fait que c'était en raison de la pression que ses partisans avaient exercée qu'une enquête avait été demandée pour le lendemain.

**L'hon. M. McDONALD (Pictou) :** Je tiens à vous faire part de ce qui s'est produit lors de cette rencontre, et je crois qu'il n'y aura pas de divergence d'opinion entre le député de Lambton et moi sur les faits. Au cours de son exposé, le député a déclaré que le chef du gouvernement avait subi les pressions de ses propres amis de la Chambre, et je ne me souviens pas qu'il ait parlé de huit députés, et qu'il ait été forcé de présenter la motion pour le comité de la Chambre. Je l'ai interrompu et j'ai dit : « Pourquoï, n'avez-vous pas entendu sir John Macdonald déclarer qu'il n'avait pas déposé cette résolution en raison de la pression exercée par ses amis ou par quelque ami que ce soit? » Le député a répondu « Non, je n'ai rien entendu de tel. Je déclare maintenant qu'il a subi des pressions de la part des ses amis. »

**L'hon. M. MACKENZIE :** La déclaration du député de Pictou est tout à fait juste. J'ai déclaré n'avoir aucun souvenir d'une telle déclaration, mais comme il a affirmé qu'elle avait été faite, j'ai été porté à le croire, mais j'étais toujours prêt à affirmer que selon les renseignements que j'avais en main, le leader du gouvernement avait été poussé par ses amis à déposer cette motion. Ce sont les propos que le député de Shelburne (M. Coffin) a prononcés à la Chambre l'autre jour qui me portent à le croire. Pour sa part, il a été forcé de faire part de la pression exercée le lendemain. (*Acclamations de l'opposition.*) Je ne me souviens pas de toutes les autres, mais j'ai entendu parler d'autres affaires similaires mentionnées par d'autres.

**L'hon. sir JOHN A. MACDONALD :** J'ai le discours ici, et avant la clôture du débat, je vais m'y reporter, parce que je n'aime pas qu'on se fasse une idée fautive de ces questions. Je suis convaincu que c'est ce qu'a dit le député, comme on le rapporte, et je peux dire ici que le rapporteur personnel de l'honorable député était présent. L'honorable député aurait dit : « Je suis en mesure d'informer l'honorable député que huit partisans du gouvernement lui ont forcé la main. » Autrement dit...